

COURRIER

DE LA SAMBRE.

N° 218.

JEUDI.

13 SEPTEMBRE 1832.

ÉGYPTE.

Cinquième bulletin de l'armée de Syrie.

Le 9 de la lune safer de l'hégire 1248 (7 juillet 1832).

A la pointe du jour notre armée, composée de deux régimens d'infanterie, de quatre de cavalerie et d'un corps de cavaliers bédouins, partit de Kosséir, et alla passer la nuit sur la rive orientale du lac Tattiguel, à deux heures et demie de Homs. Le lendemain matin de bonne heure, au moment où elle allait se mettre en marche, Ibrahim-aga, commandant un corps de 2,000 bédouins qui avait campé en avant, vit paraître les pachas ennemis avec toutes leurs troupes réunies à Homs; l'armée ennemie, commandée en chef par Mohamet-pacha, gouverneur d'Alep, ayant huit autres pachas sous ses ordres, était d'environ 25,000 hommes. Ibrahim-pacha prescrivit les dispositions suivantes :

Le 2^e et le 4^e régiment de cavalerie furent placés l'un derrière l'autre à l'aile droite; le régiment d'infanterie de la garde, six pièces de canon et le 11^e régiment d'infanterie au centre; le 3^e et le 5^e de cavalerie, ainsi que la cavalerie Bédouine, à l'aile gauche. L'ennemi se présenta sur trois colonnes. Une partie de nos cavaliers bédouins s'avancèrent sur lui en tirailleurs, par détachemens de 40 à 50 hommes. A peine quelques coups de canon avaient été tirés que l'ennemi rétrograda jusqu'à une lieue de distance.

Du côté de l'ennemi, quatre régimens d'infanterie et trois de cavalerie avaient été disposés de manière que dans les intervalles qui les séparaient se trouvaient placées deux pièces de canon. Notre régiment de la garde engagea une canonnade qui dura une demi-heure environ; les régimens ennemis qui s'étaient avancés furent repoussés par des décharges très-vives de boulets et de mitraille. Un d'eux cependant continuait encore la fusillade, alors le 1^{er} et le 2^e bataillon de la garde, sous les ordres de Khourchid-bey, s'étant formés sur deux colonnes ainsi que le 3^e et le 4^e bataillon ayant à leur tête Selim-bey, chargèrent si vigoureusement l'ennemi qu'ils jetèrent le plus grand désordre dans ses rangs. Le 2^e et le 4^e régiment de cavalerie achevèrent de le mettre en pleine déroute.

L'ennemi avait présens au combat environ 7,000 hommes de troupes réglées parmi lesquels nous lui en avons tué 2,000. Nous avons fait 2,500 prisonniers dont beaucoup sont blessés. Les pachas ont pris la fuite; nous savons que dans la nuit ils sont partis de Homs en toute hâte, se dirigeant vers Hama avec le reste de leurs troupes.

Le lendemain matin nous nous sommes emparés des tentes, munitions et vivres de l'ennemi qu'il avait abandonnés, ainsi que de vingt pièces de canon et d'un mortier.

La fuite précipitée du séraskier Mohamet-pacha ne lui avait pas laissé le temps de rassembler et d'emporter avec lui ses papiers. On a trouvé dans sa tente beaucoup de lettres et des pièces confidentielles. Elles ont été remises au vice-roi d'Égypte.

Sixième bulletin de l'armée de Syrie.

Le 13 de la lune safer de l'hégire 1248 (11 juillet 1832.)

Le 11 de la lune de safer (9 juillet), à quatre heures du matin, l'armée sortit de Homs; elle s'est portée d'abord au village de Rasten, situé près de l'Oronte, où elle fit halte jusqu'au soir, et fut passer la nuit sur la rive opposée.

De onze canons que les pachas purent sauver au moment de leur défaite, nous en avons trouvé six sur notre route.

La terreur dont l'ennemi fut frappé à la journée de Homs était telle, qu'il a continué de fuir sans même oser entrer à Hama. La tribu des arabes Cénézés, profitant de l'état de dispersion où il était, tomba sur les fugitifs dont elle tua et dépouilla une grande partie.

Le 12 (10 juillet), à deux heures du matin, le général en chef, S. A. Ibrahim-pacha, partit du camp à la tête des régimens de cavalerie, et fit son entrée à Hama; environ deux heures après les régimens d'infanterie y arrivèrent aussi.

Nous nous sommes emparés aux portes de Hama de cinq pièces de canon qui restaient encore à l'ennemi, ainsi que de toutes les munitions de guerre et de bouche appartenant au corps d'armée des troupes réglées.

Les pachas fuyards, après avoir perdu toute leur artillerie, se sont enfin arrêtés et réunis au château de Médar. Quant au feld-maréchal Hussein-pacha, nous avons appris qu'il était arrivé à Antioche.

Des ordres furent dépêchés au divan effendi de faire partir immédiatement de Saint-Jean-d'Acre, pour le service des pièces enlevées à l'ennemi, le lieutenant-colonel de l'artillerie avec 300 canonniers, et des ouvriers en fer et en bois, ainsi que tous les chevaux de trait qui se trouvent dans cette place.

Aujourd'hui notre armée se dirigera sur Alep.

GRÈCE.

NAUPLIE, 5 août. — (Correspondance particulière.) — Après la dé-

faite qu'essuyèrent les insurgés commandés par Tallergis près de Nauplie, on avait tout lieu d'espérer que leur parti ne pourrait plus se relever de cette perte et que la guerre civile cesserait complètement. En effet, plusieurs jours se sont écoulés sans que le moindre désordre ait eu lieu, et le congrès national, qui bien que réuni n'avait pu rien faire jusqu'alors, est parvenu à se constituer définitivement et à commencer ses opérations. Mais cette tranquillité n'a été que passagère; le parti Colocotroni, qui avait toujours cherché à empêcher à tout prix la réunion complète du congrès dont la Grèce attend une charte constitutionnelle, s'est cru à jamais perdu lorsqu'il a vu le congrès se constituer et se mettre en mesure de remplir sa haute mission. Aussi vient-il de faire un dernier effort pour susciter de nouveaux troubles; l'or russe a été encore répandu à pleines mains, surtout parmi les troupes rouméliotes; on a réussi à gagner quelques-uns de leurs chefs qui étaient restés jusqu'alors incorruptibles, et ils se sont réunis aux débris de l'armée battue près de Nauplie, et sont parvenus, sous le commandement de Colocotroni, à se concentrer, malgré la prévoyance du gouvernement, du côté de Tripolitza.

On s'attend d'un moment à l'autre à un nouveau combat, qui serait assurément le dernier si le gouvernement avait assez de fonds pour payer l'arrière de ses soldats et pour mettre assez de troupes sur pied.

Des tentatives de corruption ont eu lieu aussi parmi les membres du congrès, et on craint beaucoup qu'elles n'aient déjà eu leur effet sur plusieurs; cependant la majorité de l'assemblée s'est montrée jusqu'à présent animée d'un assez bon esprit, et ne paraît nullement disposée à suivre le mauvais exemple de discorde du congrès précédent. Elle vient de se déclarer *assemblée constituante*, après une discussion assez vive; on croit qu'elle va s'occuper immédiatement de la nouvelle constitution.

On attend prochainement l'arrivée de la régence du prince Othon; des bâtimens de l'état vont partir pour l'attendre sur les côtes de l'Italie. On croit que c'est à Ancône qu'elle s'embarquera.

SUISSE.

NEUCHÂTEL, 4 septembre. — *Journal de Neuchâtel.* — En attendant que la diète accomplisse l'œuvre si dignement commencée par le *conclusum* du 31 juillet, qui a réveillé les sympathies nationales et les susceptibilités diplomatiques, elle vient de prendre une résolution faite pour lui attirer la reconnaissance des partisans des idées larges et généreuses. S'il s'est trouvé parmi nos confédérés un seul canton (Valais) pour proposer des mesures restrictives de la liberté de la presse, et un seul aussi pour l'appuyer, il est beau de voir une majorité immense repousser les entraves que voudraient imposer à la pensée, des esprits étroits qui, ne comprenant pas leur siècle, calomnient les écrivains, et compromettraient, si on les laissait faire, toutes nos libertés florissantes sous cette puissante égide.

Assurément les ennemis de la liberté de la presse se gardent bien de l'attaquer de front. Écoutez-les, ils vous parlent de ses abus, du cynisme des expressions, de l'audace des écrivains, et de la déplorable licence qui ne tend à rien moins qu'à replonger la société dans le chaos d'une désorganisation complète. Ainsi s'expriment les rois absolus; à les en croire, ils sont les plus sincères apôtres d'une sage liberté; mais tuteurs habiles de leurs peuples, ils veillent paternellement à la répression des écarts qui résultent de son trop grand développement. Le fond de ces vaines protestations est une haine profonde pour la presse, dont la voix terrible dévoile tout ce que l'on voudrait tenir secret, tient les peuples en éveil sur leurs intérêts, et contrôle tous les actes du pouvoir. Aussi ne voit-on la presse esclave que chez les nations soumises à des gouvernemens despotiques. Partout ailleurs, aux États-Unis, en Angleterre, en France, elle n'est entravée que par le juste frein des lois qui ne punissent que l'abus consommé, les appels directs à la révolte, ou les délits commis contre les individus.

D'où vient donc qu'en Suisse, où l'organisation des 22 états repose sur le principe de la souveraineté nationale, un canton ait pu concevoir et exprimer l'idée de lancer contre la presse des lois répressives plus sévères? Serait-ce pour obéir à des influences rétrogrades de l'intérieur, ou à des suggestions étrangères? L'un et l'autre serait affligeant; car le premier cas nous révélerait des Suisses ennemis de la liberté de la pensée; le second nous montrerait à découvert les menées de ces hommes qui dans les traités de 1815 veulent voir pour la confédération l'obligation de rester faible, désunie, et toujours soumise aux notes des hautes puissances. Nous ne pouvons croire ni l'un ni l'autre, nous ne voulons voir dans cette levée de boucliers, dont le ridicule a fait justice, que les scrupules et les craintes d'hommes timorés, qui se laissent aller aux terreurs qu'on leur inspire sur le débordement des idées révolutionnaires. Après cet essai malheureux, ils verront que leur patriotisme s'est égare; ils comprendront que toutes les libertés s'enchaînent et se prêtent un mutuel appui; que des lois répressives trop sévères ou qui ouvrent la porte à l'interprétation équivaudraient à des lois préventives; qu'enfin la lice étant

ouverte à tous, le triomphe doit toujours rester aux idées d'ordre, de liberté et de dévouement au pays, chez un peuple assez éclairé pour ne pas se laisser entraîner et pour connaître ses véritables intérêts.

Garçons. Le député des Grisons a déclaré à la diète que toute la landwehr du canton est organisée et bien pourvue d'armes. La plupart des hommes ont d'excellentes carabines ou des fusils d'ordonnance. Certaines populations sont armées de massues ferrées; l'on n'a qu'à consulter l'histoire pour apprendre quel usage formidable les habitans des vallées des Alpes rhétiennes savent faire de cette sorte d'armes.

TRUGOVIE. — L'association politique de ce canton s'est réunie extraordinairement le 20 de ce mois à Weinfelden. Le pasteur Bornhauser a ouvert la séance par un discours où il a passé en revue les derniers événements dont la Suisse et le reste de l'Europe ont été le théâtre. M. Bion a développé les raisons qui ont motivé cette réunion extraordinaire. Ce sont principalement la révision du pacte et les relations politiques actuelles de la Suisse. Délibérant sur le premier objet, l'assemblée a décidé de faire parvenir à la diète une adresse rédigée par M. Bornhauser, et qui contient le projet d'un nouveau pacte en 18 articles. Quant aux relations politiques, on a reconnu qu'elles étaient de nature à nécessiter un armement général. On a incontinent procédé à la nomination d'une commission de sept membres, chargée de s'occuper sans délai d'un plan pour l'organisation de corps francs, et des mesures qui seraient les plus propres à accélérer l'armement du peuple. Cette séance intéressante s'est terminée par la lecture d'une lettre de la société patriotique d'Argovie.

FRANCE.

PARIS, 9 septembre.

Hier samedi, à deux heures, S. E. M. le comte d'Appony, ambassadeur de S. M. l'empereur d'Autriche, a remis au roi, en audience particulière au palais des Tuileries, une lettre de notification par laquelle son souverain fait connaître à S. M. la naissance d'un fils de S. A. I. et R. l'archiduc, fils de l'empereur.

— M. Dupin est parti ce soir pour aller à sa terre près Clamecy. On assure qu'il ne reviendra à Paris qu'après les vacances, au moment de l'ouverture des chambres. Toutes les combinaisons qui tendaient à le faire entrer au ministère sont donc ajournées.

— Une gratification de 10,000 francs a été accordée par la princesse Louise et une de 20,000 francs par le Roi Léopold à tous les gens qui étaient au service de la princesse avant son mariage. Tous les individus attachés à sa personne ont conservé un emploi au château des Tuileries.

— On dit que les deux premiers projets de loi que le ministère compte présenter aux chambres ont rapport, l'un aux expropriations pour cause d'utilité publique, et l'autre au tarif d'introduction des fers étrangers.

La première de ces lois serait établie, dit-on, sur des bases assez larges. — M. le général Sébastiani est arrivé hier des eaux de Bourbonne. Immédiatement après son arrivée, il a assisté au conseil des ministres.

— M. Rey, évêque de Dijon, est arrivé il y a quelques jours à Paris, après avoir éprouvé un accident. La voiture où il se trouvait a versé auprès d'Auxerre par la négligence du postillon, et M. Rey a essuyé quelques contusions. Il venait à Paris pour son sacre et a obtenu un indult du pape pour que cette cérémonie se fasse par un seul évêque. On croit que le prélat pourrait bien retourner à Aix pour y être sacré par un prélat espagnol, l'ancien évêque de Carthagène, qui est retiré en France depuis quelques années.

— On va faire venir à Paris, pour le repêchage des médailles de la bibliothèque, la cloche qui sert en ce moment à Rouen à reconnaître les piles du vieux pont de pierre.

— Une compagnie de capitalistes forme à Paris pour la construction de quatre chemins de fer, l'un de Paris à Dieppe et au Havre; le second de Paris à Lille; le troisième de Paris à Strasbourg; et le quatrième de Paris à Bordeaux. Le mémoire qu'elle a rédigé doit incessamment paraître.

— Le vénérable M. d'Ornay, doyen de l'Académie des sciences de Rouen, vient d'accomplir sa cent quatrième année.

— Hier, vers les onze heures du matin, un jeune homme de 26 à 28 ans, et une jeune personne de 20 ans ont mis fin ensemble à leur existence dans la plaine Saint-Denis, à très-peu de distance du faubourg de la Chapelle.

Tous deux étaient élégamment vêtus. La jeune fille est tombée la tête traversée par une balle de pistolet; le jeune homme a eule crâne fracassé.

— Des rapports parvenus au ministère de l'intérieur annoncent que l'on croit que la duchesse de Berri a quitté la Vendée et qu'elle cherche maintenant à se rapprocher du midi de la France. Elle se trouverait maintenant près de Bordeaux, à Blaye, et des ordres auraient même été donnés, si elle était arrêtée, de la conduire à l'île Paté. Du reste on signale depuis quelque temps un grand concours de carlistes du côté des Pyrénées, et si le bruit répandu de la présence du duc d'Angoulême en Espagne se trouve être fondé, il ne serait pas étonnant que le parti carliste cherchât à opérer aussi de ce côté quelque échouffourée qui peut correspondre avec la nouvelle levée de boucliers que les chouans semblent préparer dans la Vendée.

Voici d'un autre côté la version de l'*Ami de la Charte* de Nantes :

« Il est positif que la duchesse de Berri est malade d'une chute de cheval; on assure même que son état ne présage pas une prochaine guérison. On sait qu'un médecin de Nantes est allé lui donner des soins. Nous ne savons pas si la police connaît le lieu de sa retraite; mais nous ne pensons pas qu'elle puisse l'ignorer complètement. Peut-être, pour amener cette opération à bien, a-t-elle besoin de secret: attendons donc le résultat pour louer ou pour blâmer, mais nous voudrions bien n'avoir qu'à louer. »

— Des personnes dignes de foi envoient de Lamego la traduction de l'ordre suivant donné par don Pedro, que l'on dit avoir été publié dans la *Chronique d'Oporto*.

« Très-illustre et très-excellent seigneur, S. M. le duc de Bragance, régent au nom de la reine, ayant eu connaissance que le général espagnol Mina, ainsi que M. Avercun et un français nommé Bertrand sont en route pour venir dans ce port, ayant des intentions que l'on croit nuisibles à la tranquillité du royaume voisin de l'Espagne, et le même auguste seigneur ayant engagé solennellement avec les gouvernemens de l'Europe, sa parole impériale qu'il ne consentirait à ce qu'aucun sujet de S. M. C., que l'on soupçonnerait d'avoir l'intention de tenter la moindre chose contre la tranquillité de l'Espagne, soit reçu ou séjourne dans aucun point du royaume ou des domaines portugais restitués à l'obéissance de sa légitime souveraine, ainsi que S. M. en a déjà donné une preuve non équivoque dans les ordres qu'elle expédia au général commandant d'armes de la province des Açores le 25 mars de l'année courante: S. M. I. m'ordonne de vous le communiquer afin que V. E. fasse expédier dans le plus court délai les ordres les plus péremptoires, pour qu'aussitôt que les étrangers en question arriveraient à la barre de ce port, on les conduise au château fort de St-Jean du-Voz de cette place, où ils seront retenus provisoirement, pour les obliger à se réembarquer dans le premier bâtiment qui sera prêt à mettre à la voile pour quelque point que ce soit, en exceptant toutefois le royaume d'Espagne ou ses domaines.

« Cette résolution de S. M. restera en vigueur pour tout sujet espagnol qui ne serait pas autorisé à venir ici muni d'un passeport en règle délivré par les autorités légitimes de l'Espagne ou des ambassadeurs, ministres ou consuls de cette nation dans les pays étrangers.

« Dieu conserve V. Exc. longues années.

« Ministère des affaires étrangères, ce 6 août 1832.

« Signé Augustin Joseph FREIRE.

« Au très-illustre et très-excellent seigneur Louis de Sylva Mourinho d'Albuquerque, ministre du département de la marine.

— Une somme de 80,000 louis est arrivée à Civita-Vecchia pour la cour pontificale, c'est une partie de l'emprunt Rothschild. La dépense occasionnée à la France par les troupes de terre qui occupent Ancône est de 13,000 écus par mois, et celle pour la marine est de 26,000 écus. Il y a toujours une somme de 200,000 écus déposée dans la caisse de l'intendant de l'armée.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 11 septembre.

Hier LL. MM. sont sorties à huit heures du soir pour se rendre à la fête qui leur a été offerte. Cette fête a été extrêmement brillante. Le président de la commission des sociétés réunies a adressé à LL. MM. un discours où l'on a remarqué le passage suivant :

« L'hymen que nous célébrons en ce jour, a d'autant plus d'attraits pour nous, qu'il place sur le trône de la Belgique Louise-Marie-Thérèse de France, joignant les qualités les plus aimables aux plus éclatantes vertus!

« Déjà, sire, nos cœurs sont dévoués à l'auguste princesse à laquelle vous venez d'unir vos destinées, et les noms de Marie-Thérèse, si heureusement alliés à celui de Louise viennent ajouter au charme que nous éprouvons, en rappelant à nos esprits les hautes qualités d'une souveraine qui fut l'idole des Belges, et dont la mémoire leur sera toujours chère!

« Madame, vous allez ressusciter parmi nous le règne de cette souveraine adorée: comme elle, vous serez notre appui tutélaire; vous serez le refuge de toutes les afflictions.

« Vous deviendrez, d'accord avec votre royal époux, la protectrice éclairée des arts et de l'industrie; vous leur prodiguerez les encouragemens dont ils ont besoin pour atteindre l'apogée de la splendeur.

« Nous saluons, Madame, votre venue, comme celle d'un ange de bonté et de douceur, chargé d'effacer jusqu'aux dernières traces des maux que nous avons soufferts!

— M. de Meulenaere, ministre des affaires étrangères, est arrivé avant-hier au soir à dix heures de Bruges.

— M. le général Goblet est arrivé hier au soir à Bruxelles, venant de Londres.

— On fait au château de Laeken des préparatifs pour recevoir le duc d'Orléans. Il y est attendu pour vendredi prochain.

— C'est par erreur que l'*Emancipation*, le *Courrier Belge*, l'*Union*, et d'autres journaux ont annoncé hier que le Roi partait aujourd'hui pour Malines; il n'a pas été question de ce voyage. (*Memorial*.)

— Nous avons reçu communication d'une lettre dans laquelle l'éditeur de l'*Almanach de Gotha* demande tous les renseignemens nécessaires à la composition d'un article intitulé: *Royaume de Belgique*, qu'il est autorisé à insérer dans son livre pour 1833. C'est fort heureux pour la Belgique. (*Idem*.)

— M. le général Niellon a obtenu hier une longue audience particulière du Roi, dans laquelle il a pris congé et les ordres de S. M. qui l'a accueilli avec grande bienveillance; il va prendre le commandement des Flandres, où il va former une nouvelle division. (*Belge*.)

— Un prêtre espagnol, M. Navarro, réfugié en Belgique depuis un an, à cause de ses opinions libérales, ayant obtenu depuis quelques jours la permission de rentrer dans son pays, a reçu du roi Léopold des secours pour se rendre à sa destination.

— Des listes affichées ici par ordre de l'autorité signalent un grand nombre de déserteurs parmi la garde civique mobilisée; la dernière liste publiée aujourd'hui 35 noms, seulement du 5^e bataillon de la garde civique de la Flandre occidentale.

— La police continue avec activité les recherches pour découvrir tous les auteurs du vol commis chez M. Hanset: plusieurs individus arrêtés sont au secret et déjà ont subi divers interrogatoires.

— Il a été annoncé il y a peu de jours, qu'un sergent s'était tué en se jetant par la fenêtre d'une maison de la rue des cailles; la police s'est

rendue hier sur les lieux, et après avoir procédé à l'interrogatoire de personnes soupçonnées d'avoir jeté cet individu par la fenêtre, les a conduites à l'Amigo.

CHOLÉRA.

Bruxelles. — Du 9 septembre, à 9 heures du matin, au 10 à la même heure, 11 nouveaux cas, 4 décès, 5 guérisons.
Ixelles, 9. — 4 cas nouveaux, 2 décès, 5 guérisons.
Etterbeek, 9. — 5 cas nouveaux, un décès, 2 guérisons.
Hal, 8. — 3 cas nouveaux, 2 décès, 3 guérisons.
Gand, 9 septembre à 7 heures du soir. — Depuis hier, 4 décès, 2 nouveaux cas, 15 en traitement, 14 convalescens.
Alost, 9. — Ni cas nouveau, ni décès.
Termonde, 9. — Aucun cas nouveau, aucun décès, 3 guérisons.
Ninove, 9. — Un cas nouveau, aucun décès.
St-Nicolas, 9. — Un cas nouveau, 2 décès.
Ypres, 9. — Un cas nouveau, un décès, une guérison.
Anvers, du 8 au 10 septembre. — 17 nouveaux cas, 8 décès, 2 guéris.
Malines, 9. — 4 cas nouveaux, un décès.
Lierre, 8. — Un cas nouveau, un décès, une guérison.
Ath, 9. — Un cas nouveau, un décès.
Tournay, 8. — Aucun cas nouveau, aucun décès, une guérison.

NAMUR, 12 septembre.

La semaine dernière, le nommé Jean Noel, âgé de 48 ans, né et domicilié à Jambes, près de Namur, s'est noyé dans un réservoir public, où il était allé pour se laver.

— Un arrêté royal autorise l'administration de Belle-Fontaine (province de Namur), à exploiter extraordinairement une coupe de hêtres dans les bois communaux dits *Grand et Petit Plaguay*.

— On lit dans la correspondance de *l'Indépendant* :

DIEST, le 10 septembre.

Hier dans la journée, les troupes du camp de Diest ont manœuvré sous les ordres du général Goethals. Le camp se complète rapidement ; le troisième bataillon du premier chasseurs à pied doit y entrer demain matin. Un ordre du jour nous apprend que le général de brigade Nypels, qui commandait le camp, est remplacé par le colonel Boucher. On ignore quels sont les motifs de cet ordre.

On dit que le Roi viendra vers la fin du mois visiter le camp.

— Nos fonds publics ont éprouvé hier aux bourses d'Anvers et de Bruxelles un mouvement de hausse assez sensible. L'emprunt des 24 millions qui, à la fin de la semaine dernière, avait fléchi jusqu'à 74 1/2, s'est fait hier de 75 1/2 à 75 5/8. Les fonds perpétuels (fonds espagnols) valaient hier 52 1/2.

Ce mouvement est le résultat de nouvelles *pacifiques* qui sont venues de Londres par la voie du commerce et qui, dans cette ville, ont eu le même effet sur certains fonds, et notamment sur les nôtres et ceux de Hollande. La hausse sur les 24 millions a été d'autant plus sensible, qu'on avait essayé dans le courant de la semaine dernière d'opérer une baisse forcée, dans le but, sans aucun doute, de faciliter d'une manière avantageuse pour les prêteurs la conclusion de la vente des 24 millions de florins qui nous restent à négocier. On est toujours dans l'incertitude sur le point réel où en est cette opération.

— Les tisserands de Bruges, appartenant à la classe la plus pauvre de cette ville, ont formé en 1805 une association pour créer une espèce de caisse d'épargne destinée à secourir ceux d'entre eux que les maladies ou les infirmités empêcheraient de pourvoir à leur propre subsistance. En apportant chaque dimanche chacun un sou à la caisse, ils étaient parvenus à se faire un petit trésor. Par la disparition d'un agent infidèle, ils viennent de perdre leur caisse qui contenait environ 800 fr.

Le *Mémorial* nous apprend que le roi et la reine ont couvert ce déficit, sans que les pauvres tisserands eussent songé à rien solliciter.

— On lit dans le *Phare* : Les frères Alexiens de notre ville ont offert à Mgr Sterckx un calice, conservé dans leur couvent depuis 1804 jusqu'à ce jour. On lit sur ce calice une légende indiquant que c'est un don de Gertrude Beckers, en l'année 949.

Ce calice du cardinal de Frankenberg, archevêque de Malines, avait été acheté par eux à Bréda en 1804, où le cardinal était décédé. Le roi Guillaume, du temps qu'il régnait sur nous, avait offert, mais en vain, 1000 fl. pour ce précieux calice.

— On écrit d'Anvers, 10 septembre.

Deux matelots hollandais de naissance sont parvenus à s'échapper du vaisseau amiral *l'Eurydice*, frégate de 50 canons. Dans la nuit dernière, ils se sont jetés dans un canot, mais leur fuite ayant été de suite connue, ils ont été vivement poursuivis et n'ont dû leur salut qu'à la protection d'un de nos postes.

Ils affirment qu'à bord on leur faisait un tableau effrayant des Belges et des mauvais traitemens qui attendaient ceux qui passeraient de leur côté. Malgré ces assurances, ces deux matelots ont encore préféré se livrer aux prétendus anthropophages que d'être exposés plus long-temps à toutes sortes de mauvais traitemens.

Un de ces matelots était *stuurman* à bord de *l'Eurydice*, l'autre corporal de marinière.

Il est aussi entré en ville un déserteur des chasseurs à pied de la garde royale ; il est hollandais de naissance.

Je ne pense pas que de notre côté on puisse citer des Belges qui aient passé à l'ennemi.

— On écrit d'Anvers, 10 septembre : Un matelot est tombé vendredi passé du plus haut du mât d'un navire au bassin ; il est tombé sur un des bords et de là entre ce navire et un autre qui se trouvait à côté. Il est mort sur le coup.

— On lit dans *l'Indépendant* :

Le *Belge* annonçait hier que M. J. d'Hooghvorst était nommé maréchal du palais, en remplacement de M. d'Aerschot. Les informations que nous avons prises nous mettent à même de dire que le *Belge* a été mal informé.

— La *Gazette de la Province de Luxembourg* contient des plaintes sur la manière dont l'entrepreneur de l'entretien de la grande route entre Martelange et Marche, M. Guillaume Pescatore, remplit ses engagements. Plusieurs parties de cette route sont dégradées et d'autres dans le plus mauvais état.

— Nous extrayons ce passage d'une lettre écrite d'Ath, le 7 courant : « M. le baron de Sécus, modèle des philanthropes, a formé dans l'une de ses fermes, à Bauffe, un hôpital de douze lits complets, munis d'objets de couchage de rechange, et de tout ce qui peut devenir utile (ustensiles, médicamens, vivres, linge, habits, etc.). Cet établissement est dirigé par un excellent élève interne, placé sous les ordres du savant médecin Mercier, aussi recommandable par son humanité que par ses connaissances. L'hôpital est entièrement formé et entretenu aux frais de M. de Sécus, qui s'occupe aussi de l'organisation d'une maison d'isolement. Espérons pour l'humanité malheureuse et souffrante, qu'un exemple aussi honorable trouvera des imitateurs dans la bienfaisante Belgique. »

— On lit dans le *Journal des Flandres* :

Le Lynx parle, comme d'un exilé, du fameux sieur Dixon : nous pouvons assurer *le Lynx* que Dixon est rentré à Gand, et que déjà il a fait des siennes hier à la Place-d'Armes, après une entrevue avec les sieurs Van Crombrugge, Rottier et Stéven.

On remarquait hier, à la Place-d'Armes, divers fonctionnaires qui agitaient des mouchoirs couleur orange : ces messieurs préludaient déjà à la joie que doit leur causer le *drapeau d'honneur*, attendu de La Haye, mais que Guillaume rougirait sans doute d'accorder à la lâcheté de son parti.

— *L'Indépendant* publie une lettre ensuite de laquelle le gouvernement hollandais a permis aux navires belges de descendre la Meuse.

Copie de la lettre adressée au commandant des troupes hollandaises à Boxmeer, par le commandant supérieur de Venloo.

Venloo, 12 août 1832.

M. le commandant, les bateliers hollandais, naviguant sur la partie de la Meuse commune aux deux nations, ont constamment été respectés, protégés même par les autorités civiles et militaires belges ; cependant, des actes hostiles ont été commis à plusieurs reprises par les troupes hollandaises, contre des bateliers belges naviguant sur cette rivière entre Mook et Maashees.

Des infractions de cette nature à des droits qui doivent être communs aux deux peuples riverains, blessent toutes les convenances et ne sauraient être tolérées plus long-temps.

J'ai l'honneur, en conséquence, de vous envoyer en qualité de parlementaire M. le lieutenant adjudant-major Henry, porteur de la présente, pour vous inviter à prendre des mesures telles qu'à l'avenir pareilles plaintes ne me soient plus adressées et que les sujets belges soient respectés comme nous respectons les sujets hollandais sur cette partie de la rivière, sauf à eux à n'opérer aucun débarquement sur la rive des adversaires, sans le consentement préalable ou que dans le cas d'hostilités.

Je crois devoir vous déclarer, M. le commandant, que si ma démarche n'obtenait pas le résultat que j'ai le droit d'en attendre, ce que m'apprendra votre réponse que vous voudrez bien remettre à l'officier parlementaire ci-dessus désigné, je suis décidé à faire protéger les bateliers belges par la force des armes, et à opposer à la navigation hollandaise les mêmes entraves que la nôtre pourrait rencontrer à l'avenir.

Le colonel commandant supérieur de la forteresse de Venloo,
Signé BRIALMONT.

Le correspondant de *l'Indépendant* qui lui communique cette lettre, ajoute que la menace du général a été mise à exécution, que le 17 août au matin, 800 soldats belges sont sortis de Venloo, et que cette démonstration a suffi pour que les Hollandais laissassent librement circuler les bateliers belges.

— On écrit de Douai, 4 septembre :

« Parmi les étrangers arrivés dernièrement à Douai on a remarqué M. le major Léonidas, grec d'origine et polonais de nation, attaché pendant plusieurs années au corps que le prince Démétrius Ypsilanti commandait en Grèce. Au premier bruit de la révolution polonaise, il avait couru offrir son épée à sa patrie. M. Léonidas va chercher du service en Belgique. »

— On lit dans le *Courrier Lorrain* du 6 septembre, le *proscriptum* suivant :

« Nous apprenons à l'instant, de Strasbourg, que, rappelé sur le théâtre de ses travaux par des circonstances graves pour le monde religieux, lesquelles rendent indispensables en ce moment à Paris sa présence et ses paroles, dans l'intérêt de la paix des esprits et de l'unité des chrétiens, M. de Lamennais n'aura point le loisir de s'arrêter en Lorraine. Il traversera Nancy sans y faire halte, en sorte que son passage trompera l'attente des curieux. »

— On lit dans *l'Union* : Le *Courrier Lorrain* est dirigé par un jeune et savant écrivain de Nancy, M. Guerrier de Dumast, et non par M. l'abbé Rohrbacher, comme l'annonce le *Courrier de l'Escaut*. M. l'abbé Rohrbacher habite depuis long-temps la Bretagne, où il travaille à une *Histoire dogmatique de l'Eglise*, qui est déjà fort avancée.

— Plusieurs Anglais ont été guéris du choléra, en prenant trois gouttes d'huile de croton sur un morceau de sucre.

— Les journaux anglais, qui ont fréquemment des nouvelles sur les prodiges du jardinage de leurs îles, parlent d'un concombre de 6 pieds de long que cet été a enfanté. C'est probablement dans le même jardin où croissait le fameux chou sous lequel s'abritait un escadron de cavalerie.

— On lit dans le *Correspondant de Hambourg*, sous la rubrique de Londres: Les ministres ont, à ce qu'on apprend, notifié à Charles X que son éloignement d'Holy-Rood ne serait pas désagréable à la cour de Saint-James, et qu'ensuite de cela S. M. s'est décidée à se rendre en Hongrie.

— Charles X quitte l'Écosse pour se rendre en Autriche. Les journaux s'accordent à l'annoncer. Voici les réflexions du *Times* à ce sujet:

Un journal d'Edimbourg annonce que la famille Charles X est à la veille de quitter Holy-Rood pour l'Allemagne. Si cette nouvelle est vraie, nous devons présumer que l'ex-famille royale choisira pour sa résidence future Vienne ou quelque autre ville des états autrichiens. Le fils de Napoléon étant mort, le prudent Metternich aura sans doute voulu se ménager des otages pour la bonne conduite de la France. C'est une affaire à arranger entre lui et Louis-Philippe. Nous devons toutefois ajouter qu'à Edimbourg personne ne doute du prochain départ des Bourbons.

— Charles X et ses compagnons quitteront Holy-Rood très-incessamment pour aller résider à Gratz en Hongrie. Mais nous apprenons qu'une des conditions mises à ce voyage, c'est que la duchesse de Berri restera désormais tranquille dans le sein de sa famille. (*Globe.*)

PRÉSENTS DE NOCE DU ROI A LA REINE DES BELGES.

Nous empruntons à un journal anglais les détails suivans: « La corbeille offerte par le Roi Léopold à la princesse Louise consiste dans un coffre d'ébène, forme gothique, encadré en argent, dans un étui de damas orné de perles fines. L'extérieur inspire donc quelque idée de deuil qui se trouve détruite par la vue de ce qui s'y trouve renfermé. On remarque d'abord une parure magnifique en diamans, consistant en un collier, un peigne, une guirlande d'épis de blés, cette dernière pièce faite de manière à se démonter et servir ensuite sous d'autres formes. Une collection d'agraffes pour relever en draperie les robes de cour et attacher les bouquets. Une parure complète de pierres de différentes couleurs, montées en or si légèrement que la monture est invisible, une grande variété d'épis de blé en émeraudes, chrysoptères, jacinthes, topazes, chrysolites et autres pierres, représentant le blé dans les différens degrés de sa maturité. Un assortiment d'écaillés de Naples, un autre de camées antiques richement montés en or; en outre une grande variété de chaînes d'or, les unes légères, les autres massives. Deux épingles pour habillement de bals, surmontées chacune d'un gros solitaire. Huit cachemires, dont quatre carrés et quatre longs. Des écharpes de toute espèce de dentelle, en point de Bruxelles, de Lille, de Menin, de Valenciennes, de Chantilly. Un curieux assortiment de cachemires brodés en or, argent et perles. Un habillement de mousseline de soie (nouvelle étoffe française), avec une broderie de grappes de raisin dont le fruit est fait avec des améthystes. Une robe de soie de la Chine sur laquelle sont peintes des fleurs par les mains des premiers artistes, renfermée dans une boîte de vernis du Japon, peinte en fleurs à la chinoise et richement dorée. Une grande variété de ce qu'on appelle cadeaux de corbeille ou présens de mariée accompagnent ce magnifique coffre, entr'autres une garniture de cheminée, ornemens à la française, consistant en une pendule, des candélabres, et des vases formés de feuilles de chêne vertes et en or. Un déjeuner de mariage en or avec un plateau du même métal; un autre déjeuner en argent, un nécessaire de toilette, une boîte à ouvrage, un *desk* pour écrire avec la garniture en or et cristal et doublé en velours. Plusieurs boîtes magnifiques en vernis du Japon remplies d'oiseaux de paradis, de plumes de héron, de marabout, de plumes d'autruche, et de toute autre espèce. Différentes pièces de velours, de brocart, de blonde, d'étoffes d'or et d'argent des plus riches. Enfin une foule de colifichets et ornemens pour l'embellissement d'un cabinet de toilette ou boudoir, le tout renfermé dans une boîte de voyage d'un grand prix.

Le choléra fait de grands ravages en Canada; là, comme ailleurs, ceux qui ont un peu de foi voient dans cette calamité un châtement de la providence pour les péchés des hommes, ou un avertissement qu'elle leur adresse. « Le terrible fléau divin, dit une lettre de Québec du 30 juin, nous décime rigoureusement; les ecclésiastiques ne peuvent suffire aux besoins urgens du ministère; on compte déjà ici et à Montréal 1500 victimes. Le Seigneur nous châtie dans sa miséricorde; puissions-nous en profiter! Les prêtres du séminaire sont fort occupés à confesser et administrer; un jeune domestique est aussi mort chez eux du choléra; un autre est en danger. Le docteur Parant, qui fit le voyage d'Europe en 1819 avec M. l'Évêque de Québec, est lui-même dans un état inquiétant. »

Une autre lettre écrite de la même ville le 10 juillet, porte ce qui suit: « Le choléra, qui a fait ici encore plus de ravages que chez vous, moissonne notre population dans toutes les classes. Le clergé et les communautés religieuses ont jusqu'ici été épargnées. Les prêtres redoublent de zèle. Les deux prélats, M. l'Évêque de Québec et son coadjuteur, les encouragent par leur exemple; les bureaux de charité et de santé les secondent de leur mieux. Beaucoup de protestans se convertissent, des incroyables reviennent à la religion, des chrétiens négligens rentrent dans la voie des commandemens. Les élèves du séminaire et du collège ont été congédiés. La ville est dans les alarmes et tout y est en souffrance. Cependant au milieu de l'inquiétude générale, il y a des exemples de foi et de piété qui consolent. » (*L'Ami de la Religion.*)

COMMERCE.

PRIX DES HUILES A BRUXELLES, 10 septembre.

Huile de colza présente et sept., fl. 51 1/2; dito, nouv. claire, 00; dito, non claire, 00; dito, sept., 00; dito, oct. 50 3/4; dito nov. et déc., 50 1/2.
Huile de lin présente, 49 1/2; dito, à terme, 50.
Graine de colza nouvelle, de fl.
Ce qui précède est en argent de Brabant.

PRIX DES HUILES A LILLE, 9 septembre.

	Graines.		Huiles.		Tourteaux.	
Colza,	20 00	23 00	77 00	76 75	9 75	10 25
OEillette.	24 75	26 00	110 00	00 00	8 00	8 25
Id. bon goût	" "	" "	111 50	112 00	00 00	00 00
Lin.	18 00	20 00	81 00	00 00	15 50	16 50
Caméline	18 00	19 00	83 00	00 00	9 50	00 00
Chanvre.	13 00	14 00	84 00	00 "	9 00	00 00
Huile épurée pour quinquets			00 00	00 00		
Idem " " réverbères			00 00	00 00		

BOURSES.

ANVERS, 10 septembre.

Emprunt de 12 millions	99 1/4	Emprunt romain	79 A
" de 10 millions	99 1/2	Lots	382
" Rotschild	75 1/2 A	Napolitains	76 à 76 1/4
Autriche métalliques	88 3/4	Guebhard	79 1/2
Lots de Pologne	99 1/2	Rente perp. espag. à Paris	
Rentes remb. (los-venten)	87 3/4	" à Amsterdam	52 1/2 à 57 8

(Dimanche 9, pas de bourse à Paris.)

AMSTERDAM, 8 septembre.

Dettes actives 43 137 16. Billets de change 16 117 16. Synd. d'amortissement 73 374. Rente perp. d'Amsterdam 52 070. Métalliques 85 172.

LONDRES, 8 septembre.

Consolidés, 84 778.

MARCHÉ DE NAMUR, du 11 septembre.

Froment, la rasière	9 14 08
Seigle, <i>idem.</i>	5 56 64
Avoine, <i>idem.</i>	2 75 62
Pommes de terre.	1 73 57
Beurre (liv. des P.-B.).	0 68 57

ANNONCES

1895. En vente chez DIEUDONNÉ GERARD, imprimeur, *Vesperale Romanum, Sive antiphonale Romanum*. Edition de 1832, et généralement tous les livres d'église, à l'usage de MM. les curés desservans, etc.

1896. On demande un domestique mâle sachant lire et écrire. S'adresser au bureau de cette feuille.

1897. FERME PATRIMONIALE, A VENDRE.

Mardi 28 septembre 1832, à midi, il sera procédé dans la maison de M. Brive, à Wasseige, canton d'Avesnes, arrondissement de Huy, province de Liège, pardevant M^e Libens, notaire, à la vente aux enchères, d'une très-belle et solide ferme patrimoniale, dont le corps de logis est couvert en ardoises, située au milieu de la commune de Meeffe près dudit Wasseige, distance de quatre lieues de Namur, contenant quatre-vingt-huit bonniers métriques, y compris treize bonniers de jardin et prairies. Elle sera exposée sur une mise à prix définitive de quatre-vingt-dix mille florins des Pays-Bas, en masse, puis en détail pour le tout ou une partie. On pourra traiter de gré à gré avant le jour fixé pour la vente. On accordera toutes facilités pour le paiement du prix. S'adresser à M. Berleur, avoué, à Liège, pour les conditions.

1889. On demande un ouvrier plombier. S'adresser chez E. Brabant-Lemielle.

1886. VENTE DE CHÊNES A LOYER.

Jeudi 13 septembre 1832, à deux heures après midi, l'administration communale de Loyer fera vendre, par le ministère du notaire Delvigne, de Namur, plusieurs marchés de chènes, croissant dans le bois communal de ladite commune. La vente aura lieu au pied des arbres

1883. A louer, pour le 1^{er} mai prochain,

La ferme de Linsmiaux, située à Naninne, commune de Dave, canton de Namur (sud), consistant en bâtimens d'habitation et d'exploitation, et en 85 bonniers de terres arables.

S'adresser, pour les conditions, à Monsieur de Pierpont de Naninne, ou à M^e Logé, notaire à Namur, rue des Brasseurs, n^o 537.



1877. A louer, pour entrer en jouissance le 1^{er} mai 1833, la ferme du château de Pondrôme, canton de Bauraing, contenant environ 120 bonniers de terres labourables et 36 de prairies.

S'adresser, pour connaître les conditions, au château d'Humain, près de Marche-en-Famenne.

1876. Plusieurs capitaux importans et autres, à placer sur bonne hypothèque, ou billets.

S'adresser à D. Chantraine, agent d'affaires et de compagnie d'assurances, à son domicile, rue du Chenil, N^o 141, à Namur.

1884. Belle maison avec cour et deux sortes d'eaux, à louer présentement.

S'adresser à M. Bauchau-Maurissens, rue Saint-Nicolas, à Namur.

IMPRIMERIE DE H. LOUVET, MARCHÉ AUX HERBES.